

## AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE



## TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

### LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Une amélioration de la santé financière des entreprises pour le second trimestre consécutif.
- ⊕ Un ralentissement de la croissance du salaire moyen par personne pour le second trimestre consécutif.
- ⊕ Une augmentation des effectifs salariés privés après deux trimestres de baisse. Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette dynamique.
- ⊕ Une baisse généralisée du taux de chômage après un trimestre de hausse.

**+ 0,3 %** de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,6 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2018 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2018.

**2 329 €** brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 4<sup>e</sup> trim. 2018.

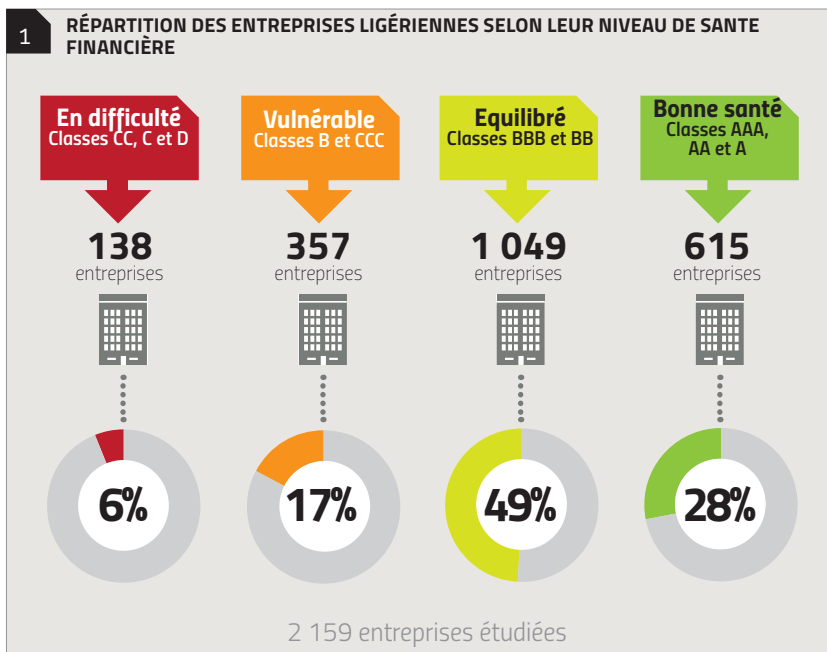
**+ 0,2 %** du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 0,5 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2018 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2018.

**8,5 %** de taux de chômage dans la Loire (7,5 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2018, et une tendance à la baisse (- 0,4 point par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2018).

**77 %** c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée.

**37 700** demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en hausse de 1,1 % (- 1,4 % en Région) au 4<sup>e</sup> trim. 2018 par rapport au 3<sup>e</sup> trim. 2018

# CLIMAT DES AFFAIRES

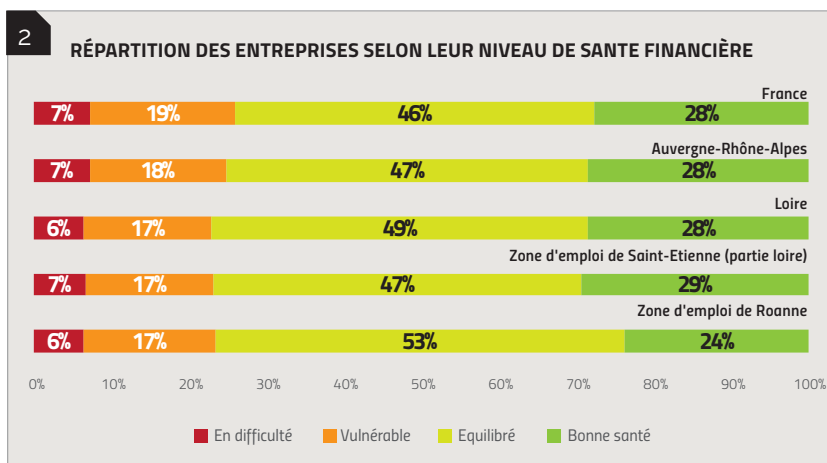


**DANS LA LOIRE, 77 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 6 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT**

Sur les 2 159 entreprises ligériennes analysées :

- 28 % sont en bonne santé,
- 49 % présentent une situation équilibrée,
- 17 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.

Près de 5 160 emplois dépendraient d'entreprises en bonne santé, 660 emplois d'entreprises en difficulté.



**UNE SANTÉ FINANCIÈRE PLUS FAVORABLE QU'ÀUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL**

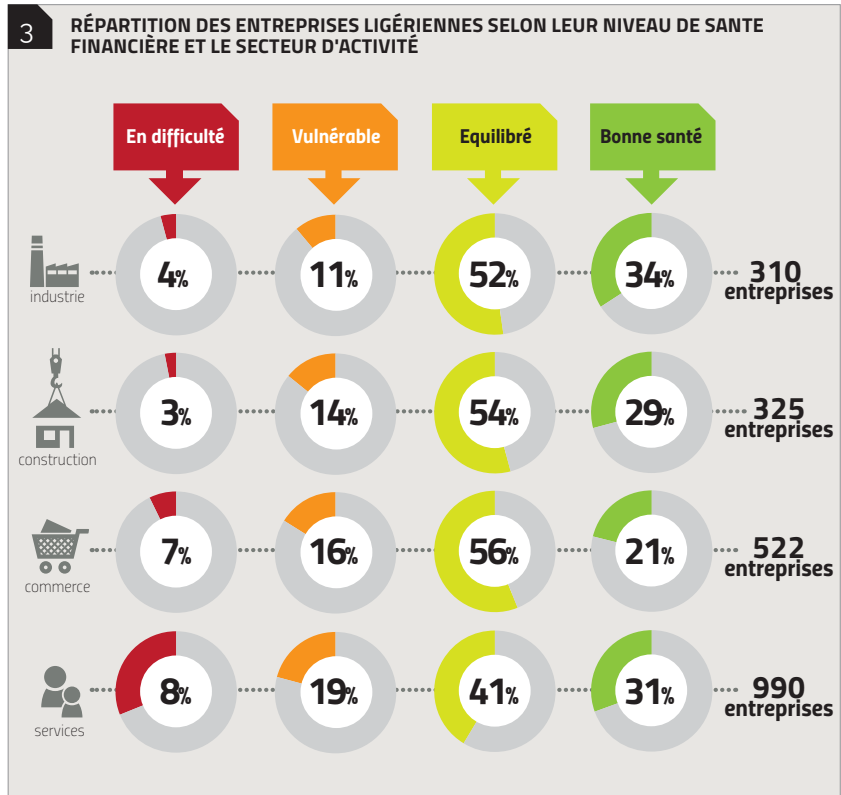
La part d'entreprises notée favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'aux niveaux régional et national (respectivement + 2 et +3 points).

Dans la zone d'emploi de Roanne, seules 24 % des entreprises sont en bonne santé, contre 29 % dans celle de Saint-Etienne.

Au 31 décembre 2017, la Loire répertoriait près de 20 380 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises qui ont publié leurs comptes pour l'année 2018. Cette donnée est fournie à la date d'édition du tableau de bord. 2 159 entreprises sont concernées.

### UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS L'INDUSTRIE

- Un secteur en bonne santé : l'industrie (34 % des entreprises, 28 % tous secteurs confondus) ;
- Deux secteurs en situation équilibrée : le commerce et la construction (respectivement 56 % et 54 % ; 49 % tous secteurs confondus).



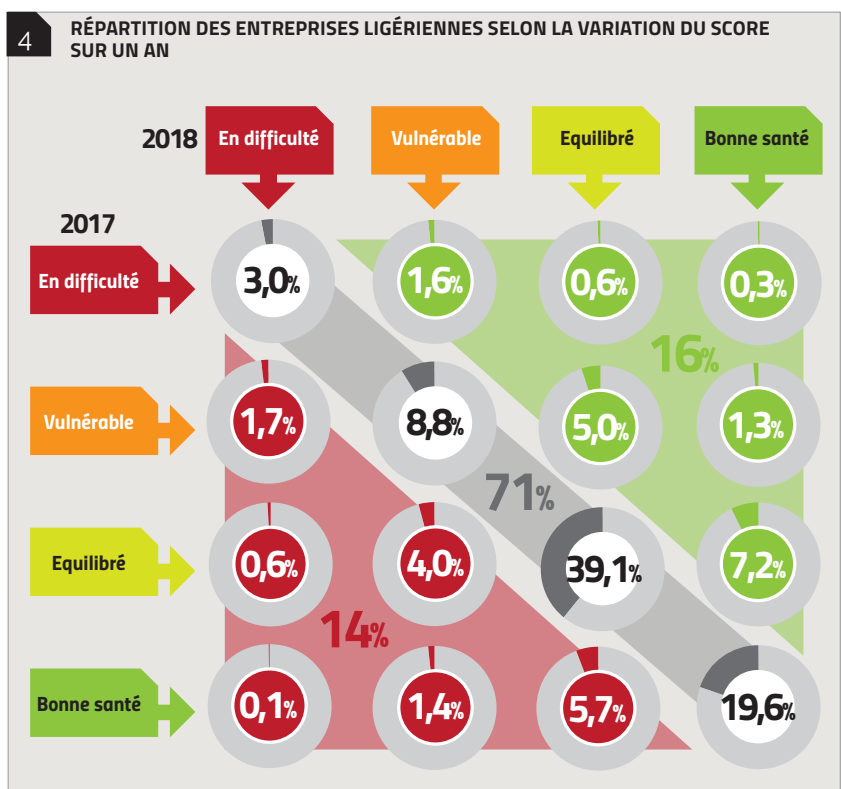
### UNE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2017, on observe que :

- 71 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 16 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 14 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

➡ Le solde des scores est de +2 points.

**Aide à la lecture :** 5,0 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2018 étaient en situation vulnérable en 2017. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



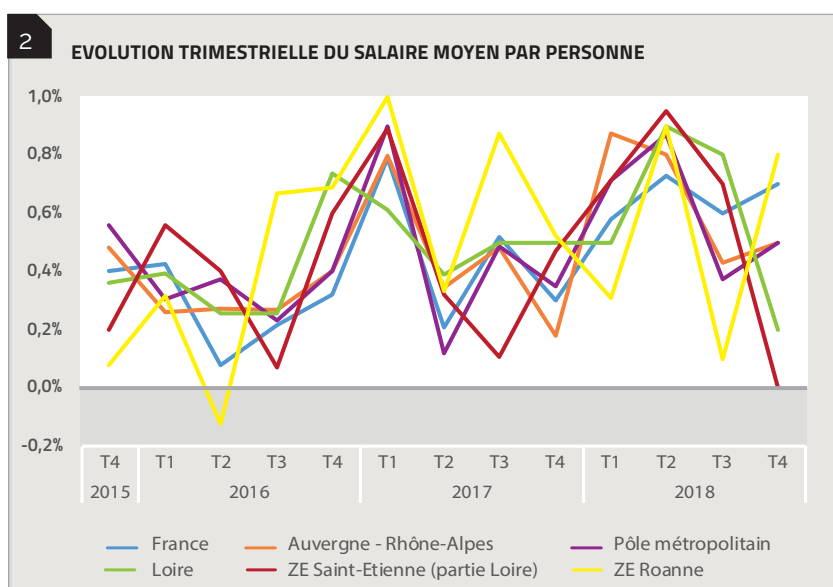
# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2018 T4 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 642	+0,7%	+2,6%
Auvergne- Rhône-Alpes	2 516	+0,5%	+2,5%
Pôle métropolitain	2 646	+0,5%	+2,6%
Loire	2 329	+0,2%	+2,4%
Zone d'emploi de Roanne	2 197	+0,8%	+2,2%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	2 364	+0,0%	+2,5%

## UNE HAUSSE DU SALAIRE MOINS IMPORTANTE QU'ÀUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, le salaire moyen par tête s'élève à 2 329 € par mois dans la Loire, chiffre nettement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en Région et en France.

Le salaire augmente de 0,2 % dans la Loire, soit 0,3 points de moins qu'aux échelles métropolitaine et régionale, et 0,5 points de moins qu'en France.



## UN RALENTISSEMENT DE L'AUGMENTATION DU SALAIRE DANS LA ZONE D'EMPLOI DE SAINT-ETIENNE ET DANS LA LOIRE

Après avoir connu un ralentissement de la croissance du salaire moyen par personne au 3<sup>e</sup> trimestre, la croissance du SMPT s'est accentuée en Région et en France au 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

En revanche, le ralentissement s'est poursuivi dans la Loire, et plus particulièrement dans la zone d'emploi de Saint-Etienne.

1. tableau : Source : Acoiss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

2. graphique : Source : Acoiss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

# EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

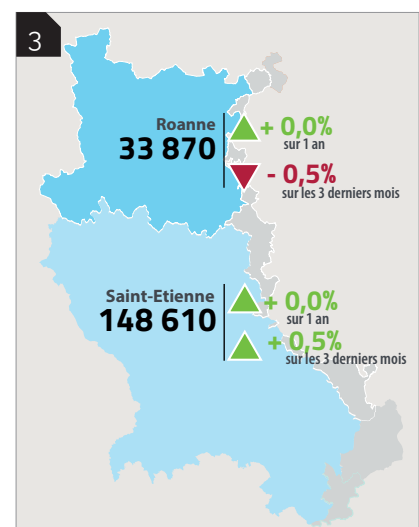
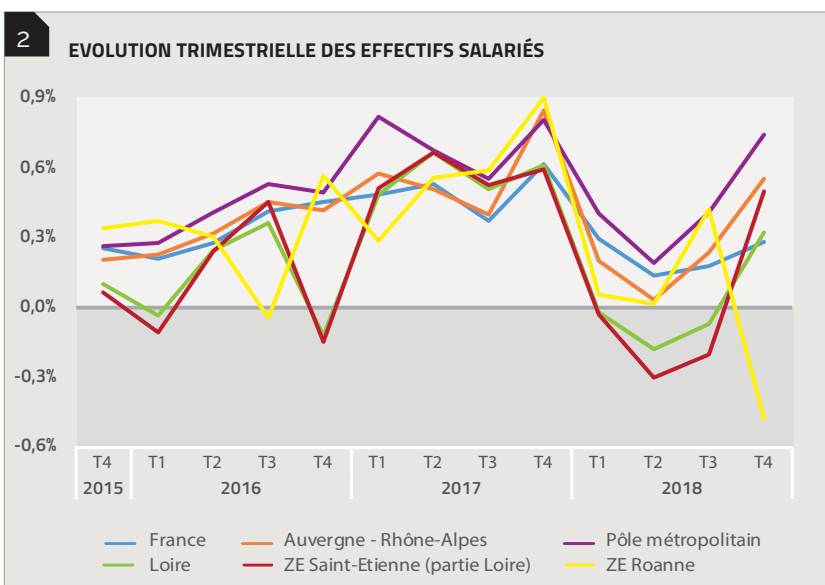
1	Effectif 2018 T4 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 502 930	0,3%	52 730	0,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 295 350	0,6%	12 660	1,0%
Pôle métropolitain	1 037 410	0,7%	7 670	1,8%
Loire	191 760	0,3%	620	0,1%
Zone d'emploi de Roanne	33 870	-0,5%	-160	0,0%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	148 610	0,5%	740	0,0%

## UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LA LOIRE

Après deux trimestres de baisse, le nombre d'effectifs salariés progresse légèrement au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 dans la Loire. L'augmentation est de 0,3 %, soit un gain de 620 salariés.

Sur la même période, les effectifs salariés augmentent dans le Pôle métropolitain ainsi qu'aux niveaux régional et national.

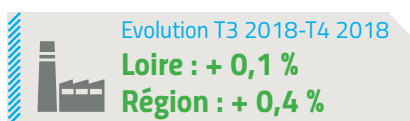
Alors que la zone d'emploi de Saint-Etienne connaît une croissance de ses effectifs salariés (+0,5%), celle de Roanne se distingue par une diminution (-0,5%).



## UNE CROISSANCE QUI CONCERNE TOUS LES SECTEURS

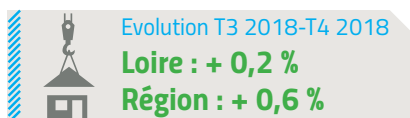
### L'INDUSTRIE : UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

En augmentation continue depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, les effectifs industriels poursuivent leur croissance au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, gagnant 50 postes. Cette croissance est principalement portée par les équipements électriques, électroniques et informatiques ainsi que par l'industrie chimique et pharmaceutique. Sur la même période, l'industrie augmente de manière plus forte au niveau régional, comparable en France.



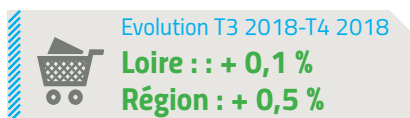
### LA CONSTRUCTION : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Après un retour à la hausse des effectifs au 3<sup>e</sup> trimestre 2018, le nombre de postes salariés dans la construction poursuit sa croissance au 4<sup>e</sup> trimestre (+ 0,2 %, gain de 25 postes). Les effectifs augmentent plus modérément qu'aux niveaux régional et national.



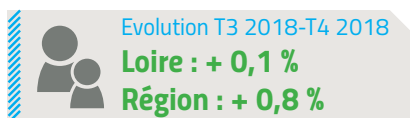
### LE COMMERCE : LA FIN DU RECU DES EFFECTIFS

La Loire affiche une rupture de tendance dans l'évolution des effectifs commerciaux au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, gagnant ainsi 20 postes (+ 0,1 %). Sur la même période, le commerce augmente de manière plus forte au niveau régional, comparable en France.



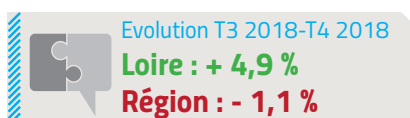
### LES SERVICES : UNE HAUSSE DES EFFECTIFS QUI SE CONFIRME

Après un retour à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre, le nombre de postes salariés dans les services poursuit sa croissance au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 (+ 0,1 %, gain de 70 postes). Cette hausse, expliquée par l'information et communication ainsi que par les activités scientifiques et techniques, reste toutefois en deçà de la croissance régionale et nationale.

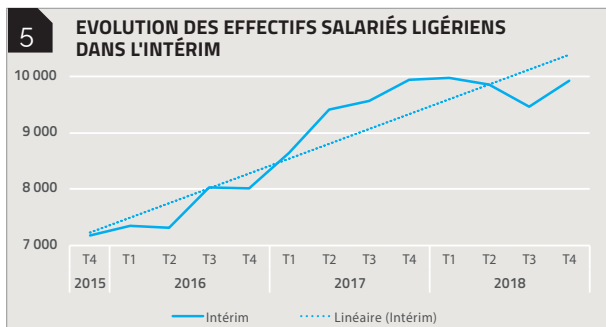
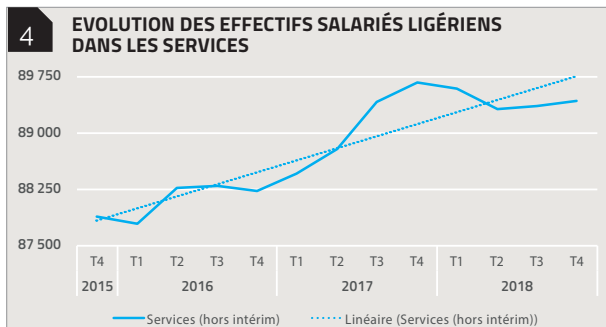
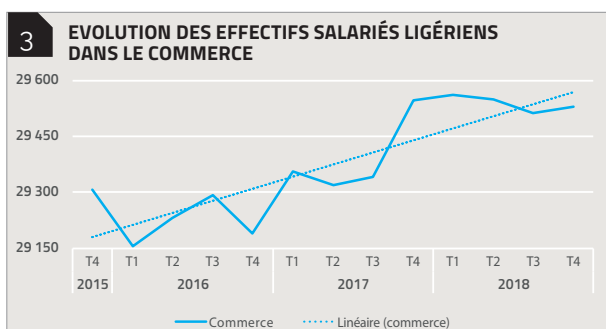
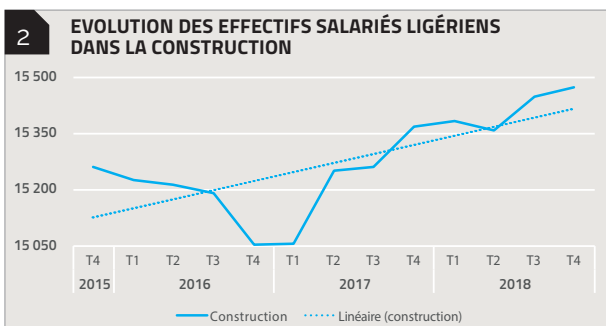
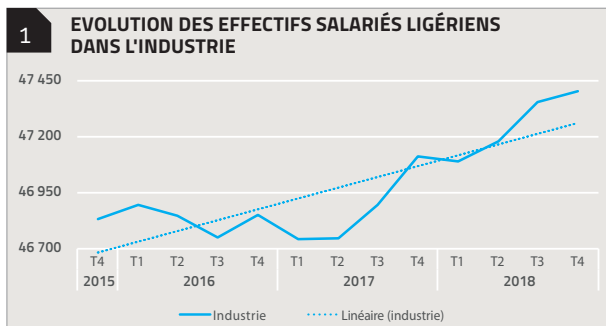


### L'INTÉRIM : RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Les entreprises y recourent pour faire face à un surcroît d'activité, avant de songer à embaucher sur des contrats plus durables. La Loire gagne de nombreux effectifs au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 (+ 460 postes) après avoir perdu 400 postes le trimestre précédent. Cette croissance survient dans un contexte de diminution des effectifs intérimaires régionaux et nationaux.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



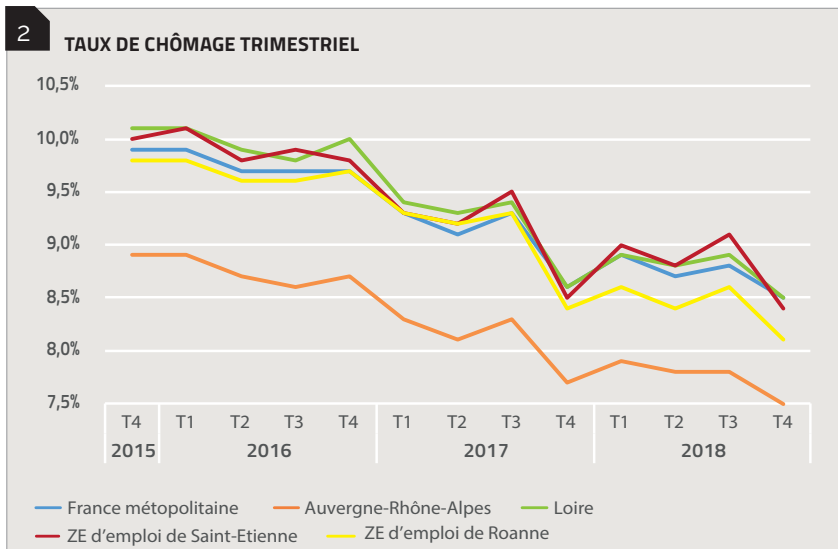
# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

1	DEFM 2018 T4 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 488 290	2,2%	74 500	-1,0%
Auvergne-Rhône-Alpes	381 190	-1,4%	-5 420	-0,6%
Pôle métropolitain	155 070	-1,4%	-2 250	0,0%
Loire	37 700	1,1%	420	-0,7%
Zone d'emplois de Roanne	6 590	4,5%	290	-0,5%
Zone d'emplois de Saint-Etienne	28 220	0,4%	100	-0,8%

### UNE HAUSSE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, la Loire compte près de 37 700 DEFM de catégorie A. Ce nombre augmente de 1,1 % sur le dernier trimestre. Sur cette même période, le nombre de DEFM progresse de 2,2 % en France alors qu'il baisse dans le Pôle métropolitain et en Région (- 1,4 %). Sur un an, à l'exception du Pôle métropolitain qui enregistre une stagnation, tous les territoires affichent une baisse du nombre de demandeurs d'emploi.



### UNE BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DU TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage de la Loire est en légère diminution au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 (baisse de 0,4 point). Cette tendance est perceptible dans tous les territoires, un peu plus marquée dans la zone d'emploi de Saint-Etienne (baisse de 0,7 point).

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Etienne approche les niveaux départemental et national (8,5 %), le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne est légèrement en deçà (8,1 %), celui de la Région est nettement inférieur (7,5 %).

Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 5,9 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,4 % dans celle de Saint-Etienne.

Evolution T3 2018 - T4 2018

**Loire : - 0,4 point**  
**Région : - 0,3 point**

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi

## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosss-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

**Demands d'Emploi en Fin de Mois** : personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

**Score MORE** : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

**Périmètre géographique** : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : epures@epures.com  
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.